



Assemblée générale

Distr. générale
23 août 2022
Français
Original : anglais

Soixante-dix-septième session

Point 19 de l'ordre du jour provisoire*

**Suivi de l'application du Nouveau Programme pour les villes
et renforcement du Programme des Nations Unies
pour les établissements humains (ONU-Habitat)**

Suivi de l'application du Nouveau Programme pour les villes et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)

Rapport du Secrétaire général**

Résumé

Le présent rapport, soumis en application du paragraphe 19 de la résolution [75/224](#) de l'Assemblée générale, fait le point sur l'application de la résolution et donne un aperçu des activités du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) menées depuis la publication du précédent rapport du Secrétaire général sur le suivi de l'application du Nouveau programme pour les villes et sur le renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains ([A/75/296](#)).

Le Secrétaire général résume les activités menées par ONU-Habitat aux niveaux mondial, régional, national et infranational, présente un aperçu thématique et régional des quatre sous-programmes d'ONU-Habitat et des questions intersectorielles qui l'intéressent et rend compte de la mise en place de la nouvelle structure de gouvernance, y compris de l'Assemblée d'ONU-Habitat, du Conseil exécutif d'ONU-Habitat et du Comité des représentants permanents auprès d'ONU-Habitat, conformément à la résolution [75/224](#) de l'Assemblée générale.

* [A/77/150](#).

** Le présent rapport a été soumis après la date limite afin que puissent y figurer les informations les plus récentes.



I. Introduction

1. Le présent rapport, soumis en application du paragraphe 19 de la résolution [75/224](#) de l'Assemblée générale, fait le point sur l'application de cette résolution et donne un aperçu des activités du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) menées depuis la publication du précédent rapport du Secrétaire général sur le suivi de l'application du Nouveau Programme pour les villes et sur le renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) ([A/75/296](#)).

2. Sous la conduite de la Directrice exécutive d'ONU-Habitat, Maimunah Mohd Sharif, le Programme a mis en œuvre les principaux éléments de la résolution [73/239](#) en assurant avec succès le fonctionnement du Conseil exécutif d'ONU-Habitat et en organisant, à mi-parcours, une réunion de haut niveau du Comité des représentants permanents auprès d'ONU-Habitat. Depuis 2020, il met en œuvre le plan stratégique du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour la période 2020-2023 et veille ainsi à l'alignement de son principal mandat avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030. ONU-Habitat a contribué à réformer le système des Nations Unies pour le développement en facilitant l'exécution de la stratégie systémique pour le développement urbain durable soutenue par le Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination en 2019 et en travaillant avec le Bureau de la coordination des activités de développement pour aider les coordonnateurs et coordonnatrices résidents à promouvoir l'urbanisation durable et à adapter les objectifs de développement durable aux réalités locales. ONU-Habitat a également mis en place un système transparent de rapports financiers et a appliqué des mesures temporaires d'austérité pour combler son déficit.

II. Nouvelle structure de gouvernance et travaux de l'Assemblée d'ONU-Habitat, du Conseil exécutif et du Comité des représentants permanents

A. Aperçu général de la nouvelle structure de gouvernance

3. Le 20 décembre 2018, dans sa résolution [73/239](#), l'Assemblée générale a décidé de dissoudre le Conseil d'administration d'ONU-Habitat et de le remplacer par l'Assemblée d'ONU-Habitat, à composition universelle. Cela a permis de conserver le Comité des représentants permanents auprès d'ONU-Habitat, d'établir le Conseil exécutif et de faire de ces entités les deux organes intersessions de l'Assemblée d'ONU-Habitat. L'Assemblée et le Conseil font directement rapport à l'Assemblée générale par l'entremise du Conseil économique et social.

B. Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains

4. La première session de l'Assemblée d'ONU-Habitat, qui s'est tenue à Nairobi du 27 au 31 mai 2019, a institué le Conseil exécutif d'ONU-Habitat et a adopté son règlement intérieur ainsi que celui du Conseil. Puis, l'Assemblée a élu les cinq membres de son Bureau et, en application de l'article 18 de son règlement intérieur, selon lequel les cinq membres du Bureau du Comité des représentants permanents exercent conjointement les fonctions de Vice-Présidents du Bureau de l'Assemblée d'ONU-Habitat, elle a élu, à titre exceptionnel, cinq membres du Bureau du Comité des représentants permanents. En outre, l'Assemblée a adopté le plan stratégique du

Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour la période 2020-2023 (résolution 1/1), des résolutions thématiques sur les Lignes directrices des Nations Unies pour des villes et des établissements humains plus sûrs (résolution 1/2), ainsi que des résolutions visant : à renforcer les capacités aux fins de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et de la dimension urbaine du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 1/3) ; à réaliser l'égalité des sexes par le biais des travaux d'ONU-Habitat destinés à favoriser le développement de villes et d'établissements humains ouverts à tous, sûrs, résilients et durables (résolution 1/4) ; à améliorer les liens entre les zones urbaines et les zones rurales pour une urbanisation et des établissements humains durables (résolution 1/5). L'Assemblée a aussi adopté la décision 1/3 relative aux mécanismes de transition vers la nouvelle structure de gouvernance d'ONU-Habitat, ce qui incluait l'ordre du jour provisoire et d'autres dispositions concernant la deuxième session de l'Assemblée.

5. L'Assemblée d'ONU-Habitat a demandé à la Directrice exécutive d'établir un rapport sur l'avancée de la mise en œuvre des résolutions et de la décision adoptées par l'Assemblée à sa seconde session. Entre les sessions, la Directrice exécutive a établi un rapport sur l'avancée de la mise en œuvre des résolutions et des décisions du Conseil exécutif et du Comité des représentants permanents. Le dernier rapport soumis au Conseil exécutif sur les résolutions et les décisions adoptées par l'Assemblée figure dans le document HSP/EB.2022/8.

C. Conseil exécutif

6. Le Conseil exécutif d'ONU-Habitat a tenu sa réunion inaugurale à Nairobi le 30 mai 2019, en marge de la première session de l'Assemblée d'ONU-Habitat. Il a instauré trois groupes de travail spéciaux, l'un sur les méthodes de travail, l'autre sur les questions financières, budgétaires et administratives, et le troisième sur l'engagement des parties prenantes. Le groupe de travail spécial sur les méthodes de travail a effectué sa tâche conformément au paragraphe 11 de la décision 2019/2 du Conseil, et son mandat s'est achevé à la fin de la seconde session de 2020. Le Conseil exécutif a tenu deux sessions en 2020 et deux sessions en 2021. La première session de 2022 s'est tenue du 29 au 31 mars 2022 et la seconde devrait se tenir du 21 au 23 novembre 2022.

7. À ce jour, le Bureau s'est réuni à quatre reprises en vue des sessions de 2022 du Conseil exécutif. Durant la première session de 2022, ont été abordés, entre autres sujets, les questions financières, budgétaires et administratives, le projet de programme de travail et de budget d'ONU-Habitat pour 2023, le déploiement des activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat, l'avancée de la mise en œuvre des résolutions adoptées par l'Assemblée d'ONU-Habitat à sa première session, les préparatifs de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'application du Nouveau Programme pour les villes et ceux de la onzième session du Forum urbain mondial. En outre, les membres du nouveau Bureau ont été élus par acclamation pour la période 2022-2023. Le Conseil exécutif a élu le Brésil à la présidence, le Kenya, le Pakistan et la Pologne à la vice-présidence, et la France à la fonction de rapporteur.

D. Comité des représentants permanents

8. Conformément à la résolution 73/239 de l'Assemblée générale, le Comité des représentants permanents a mené des travaux préparatoires en vue de la première session de l'Assemblée d'ONU-Habitat, lors desquels il a notamment élaboré les projets de règlement intérieur de l'Assemblée et du Conseil exécutif ainsi que plusieurs projets de résolutions et de décisions pour examen et adoption par

l'Assemblée. Il a également revu le projet de plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2020-2023 pour examen approfondi et adoption par l'Assemblée. Après leur élection par l'Assemblée, les membres du Bureau du Comité se sont réunis à sept reprises pour préparer la première réunion ouverte d'examen à mi-parcours de haut niveau du Comité, qui s'est tenue du 29 juin au 1^{er} juillet 2021. Les décisions prises par le Comité à cette réunion sont présentées dans le document HSP/OECPR.2021/8. Le Comité y a abordé, entre autres sujets, le plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2020-2023, les liens entre les activités normatives et opérationnelles du Programme – analysés afin d'en augmenter les effets sur les résultats du plan stratégique –, et la mobilisation des ressources financières – considérée dans le cadre de la stratégie globale de mobilisation des ressources – destinées à accélérer la mise en œuvre des résolutions adoptées par l'Assemblée à sa première session, en mai 2019. Il a également élu les membres du Bureau pour la période 2021-2023, étant entendu qu'il aurait la possibilité, selon la procédure d'approbation tacite, d'élire les membres restants du Bureau, à la Vice-Présidence et à la fonction de Rapporteur, sur proposition des groupes régionaux. Le Comité a élu par acclamation le Pakistan à la Présidence et la Colombie et la République-Unie de Tanzanie aux Vice-Présidences. Les fonctions suivantes demeuraient vacantes : Vice-Présidence (États d'Europe occidentale et autres États) et Rapporteur (États d'Europe orientale). Après proposition des groupes régionaux respectifs, l'élection de la Belgique à la Vice-Présidence et de celle de la Slovaquie à la fonction de Rapporteur ont fait l'objet d'une procédure d'approbation tacite le 16 juin 2022.

III. Point de la situation financière

9. Au cours de la période considérée, ONU-Habitat a amélioré sa situation afin d'attirer des financements. S'appuyant sur les réformes de la gouvernance, la Directrice exécutive a intensifié les mesures d'austérité, assuré la transparence de l'information financière et proposé un budget réaliste pour les cotisations non affectées à la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2023. ONU-Habitat a clôturé le financement de plus de 800 projets ayant cours depuis 2015. En 2021, en glissement annuel, malgré les difficultés du financement non affecté, le montant total des produits a augmenté de 5 % et atteint 196 millions de dollars, les contributions, de 17 % (179 millions de dollars), le produit de la coopération technique, de 47 % (142 millions de dollars), le total de l'actif net, de 7 % (380 millions de dollars), et 30 partenariats ont été déployés par le biais d'accords de coopération, soit une hausse de 50 %. En collaboration avec le système des Nations Unies, ONU-Habitat a renforcé son rôle central dans la coordination systémique de la mise en œuvre du Nouveau programme pour les villes et dans la réalisation de la dimension urbaine des objectifs de développement durable. Par ailleurs, la Directrice exécutive s'est adressée aux États de nombreuses régions pour leur demander de soutenir ONU-Habitat. Si ces mesures n'ont pas encore permis au Programme de satisfaire ses exigences de revenu, elles ont néanmoins amélioré les conditions nécessaires pour attirer de nouveaux financements.

10. ONU-Habitat a continué d'être fortement sollicité pour apporter son appui aux programmes de pays ou fournir des services et produits normatifs. En 2021, après déduction des remboursements des donateurs, les ressources du compte spécial de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains s'élevaient à 37,5 millions de dollars, tandis que les ressources nettes mobilisées au titre des programmes régionaux et nationaux (coopération technique) atteignaient 147,2 millions de dollars. Les dépenses du compte spécial s'élevaient à 46,3 millions de dollars, tandis que les dépenses au titre des programmes régionaux et nationaux (coopération technique) représentaient 106,0 millions de dollars.

11. En juillet 2022, les contributions provenant de 16 partenaires gouvernementaux s'élevaient à 2,96 millions de dollars, soit 30 % du montant autorisé de 10,0 millions de dollars. Dans une décision du 31 mars 2022, le Conseil exécutif a prévu pour la Fondation, en 2023, 3 millions de dollars de contributions non affectées, ce qui représente un montant inférieur de 70 % aux 10,0 millions de dollars autorisés en 2022.

IV. Activités menées au niveau mondial

A. Réalisations des programmes mondiaux

12. Au cours de la période considérée, les outils de transformation et les supports de connaissances d'ONU-Habitat ont renforcé la capacité des États Membres à progresser dans le domaine de l'urbanisation durable et à établir des normes et des pratiques internationales à l'intention de la communauté mondiale.

13. En 2020, ONU-Habitat a lancé cinq programmes phares comme instruments essentiels de la mise en œuvre de son plan stratégique pour la période 2020-2023. Ces programmes ont accéléré l'intégration entre les activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat, ajustant et accélérant les effets du Programme. Il s'agit des programmes : « SDG Cities », qui vise à faire avancer la réalisation globale des objectifs de développement durable au niveau local en aidant les villes et les autres acteurs locaux à produire des données fiables, à entreprendre une planification fondée sur des données probantes et à mener des projets transformateurs ; « RISE-UP : Resilient Settlements for the Urban Poor », qui vise à mobiliser des investissements à grande échelle pour renforcer l'adaptation des villes et la résilience des zones vulnérables face aux changements climatiques au niveau mondial, en améliorant la prospérité socioéconomique des communautés et en s'attaquant aux inégalités spatiales ; « Villes inclusives : renforcer les effets positifs de la migration urbaine », qui aide les autorités locales et nationales à créer des environnements urbains ouverts à tous ; « Des quartiers et communautés vivants et inclusifs », qui appuie la régénération des zones urbaines et des villes contre les inégalités spatiales ; « Des villes intelligentes centrées sur les personnes », qui soutient la transformation numérique en faveur de l'urbanisation durable.

14. En réponse à la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), ONU-Habitat a mis au point un guide des mesures à prendre pour mieux reconstruire le monde d'après la pandémie grâce à des services de base verts et résilients, et a publié le rapport *Cities and Pandemics: Towards a More Just, Green and Healthy Future*. Dans le cadre de la surveillance mondiale de la pandémie, l'outil de suivi d'ONU-Habitat et de CitiIQ a été étendu jusqu'à intégrer les mesures prises par 2 800 villes – et leurs résultats – afin d'éclairer les politiques locales.

15. La base de données mondiale d'ONU-Habitat sur le droit urbain (Urban Lex) a permis à 24 130 utilisateurs de consulter et de comparer les diverses législations urbaines. En 2021, elle a continué d'être alimentée de manière régulière, 212 nouvelles lois de l'Afrique du Sud et de la République arabe syrienne portant le corpus à un total de 2 269 textes. Dans un souci d'efficacité, de visibilité et d'élargissement de son public, cet outil a été rendu consultable dans cinq langues officielles de l'ONU. La plateforme a aussi été renouvée en profondeur en 2021, et une version bêta devait être prête pour un lancement à la mi-2022.

16. À sa dixième réunion, le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable a approuvé l'utilisation de la politique urbaine nationale comme indicateur 11.a.1. En outre, en 2020 et 2021, plusieurs documents directifs ont été consacrés au suivi et à l'évaluation

des politiques urbaines nationales, à la prise en compte des liens entre zones urbaines et rurales et à l'intégration d'espaces publics sûrs, accessibles et ouverts à tous dans les politiques nationales. En 2021, la deuxième édition du rapport *Global State of National Urban Policy* a été publiée en partenariat avec l'Alliance des villes et l'Organisation de coopération et de développement économiques.

17. Dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution 1/5 de l'Assemblée d'ONU-Habitat sur l'amélioration des liens entre les zones urbaines et les zones rurales à l'appui de l'urbanisation durable et des établissements humains, entre 2019 et 2021, ONU-Habitat a soutenu neuf pays d'Afrique pour l'intégration de ces liens dans leurs processus politiques, notamment à travers l'expérimentation d'outils normatifs. Aux fins du partage du savoir, deux recueils composés respectivement de 9 et 17 études de cas ont été publiés, afin que les pratiques qui y sont décrites puissent être appliquées dans d'autres contextes ou servent d'enseignement. Le renforcement des capacités et la prise de conscience des liens entre zones urbaines et rurales sont également à l'œuvre dans les pays concernés. La parution de l'*Urban-Rural Linkages Handbook* doit guider les États membres dans l'intégration des liens entre zones urbaines et rurales aux processus d'élaboration et d'exécution des politiques. ONU-Habitat a également mis au point des outils pour aider les autorités locales et nationales à accroître leurs efforts en vue d'atteindre la cible 11.7 associée aux objectifs de développement durable, qui vise à améliorer la sécurité, l'ouverture à tous, l'accessibilité et le respect environnemental des espaces publics.

18. ONU-Habitat a publié *Participatory Incremental Urban Planning*, une boîte à outils destinée à aider les gouvernements à appliquer dans les pays le Nouveau Programme pour les villes et les objectifs de développement durable, et à fournir des conseils pour la planification dans le contexte de la limitation des capacités. Le nouvel outil d'évaluation des projets relatifs aux objectifs de développement durable a permis aux villes d'évaluer leurs instruments au regard des principes de planification durable.

19. En 2019, l'Alliance mondiale des opérateurs du secteur de l'eau a renforcé les capacités des services d'eau au profit de plus d'un million d'utilisateurs. En 2021, plus de 30 villes à travers le monde ont adopté l'outil *Waste Wise Cities* et peuvent maintenant collecter des données de référence sur les déchets solides afin de remédier à leurs lacunes, de fonder leurs décisions sur des faits vérifiés et de formuler des plans d'action. La même année, 223 gouvernements locaux sont devenus membres du programme *Waste Wise Cities* et 53 s'y sont associés. La Plateforme africaine des villes propres s'est agrandie et réunit 97 villes membres et 42 pays membres.

20. ONU-Habitat a mis au point des outils destinés à renforcer les capacités des gouvernements et des autres parties impliquées dans le déploiement de stratégies et de politiques du logement fondées sur les faits, participatives et viables, dans le respect du droit à un logement convenable. Le Programme a poursuivi sa coopération avec les organes de surveillance de la situation relative aux droits humains, notamment en soutenant la prise en compte du droit à un logement convenable dans les examens périodiques universels. ONU-Habitat a aussi assumé la fonction de secrétariat lors des négociations sur la résolution [76/133](#) de l'Assemblée générale (relative aux politiques et programmes inclusifs pour lutter contre le sans-abrisme, notamment à la suite de la pandémie de COVID-19) adoptée par consensus, puis a été chargé d'assister le Secrétaire général dans la préparation du rapport d'activité qui en résulte. Enfin, ONU-Habitat et ses partenaires ont lancé la première initiative mondiale de quantification du sans-abrisme.

B. Mobilisation à l'échelle mondiale

Réunion de haut niveau sur l'exécution du Nouveau Programme pour les villes

21. Conformément à la résolution 75/224 de l'Assemblée générale, le 28 avril 2022, le Président de l'Assemblée générale a convoqué une réunion de haut niveau sur l'avancée de l'exécution du Nouveau Programme pour les villes. Les directives stratégiques du comité consultatif sur l'urbanisation durable près le Président de l'Assemblée générale ont orienté les préparatifs de la réunion. Le rapport quadriennal du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans l'exécution du Nouveau Programme pour les villes et les délibérations de cinq forums régionaux sur le développement durable ont servi de documents d'avant-session. Une séance spéciale du Conseil économique et social, qui s'est tenue le 21 avril 2022, a fourni aux États Membres l'occasion de discuter des inégalités, de la réforme des Nations Unies et d'autres aspects spécifiques du Nouveau Programme pour les villes, sur la base des conclusions du rapport quadriennal. Une série de manifestations parallèles, organisées par des membres du conseil consultatif, ont continué d'orienter les débats, lors de la réunion de haut niveau, sur des sujets tels que le logement, l'action climatique et la localisation, avec la participation de l'Assemblée mondiale des autorités locales et régionales.

22. La réunion de haut niveau était orientée vers l'action. Le programme se composait de déclarations des dirigeants de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et du Secrétariat, et d'une séance plénière à laquelle 87 États Membres étaient inscrits. La séance intitulée « Leading locally » constituait un précédent pour l'Assemblée générale en ce que des associations de gouvernements locaux et régionaux étaient invités à participer à des processus intergouvernementaux. S'exprimant au nom des 28 maires présents à l'Assemblée mondiale des autorités locales et régionales du 27 avril 2022, des dirigeants municipaux d'Europe, d'Asie, d'Amérique latine et d'Afrique ont fait part aux délégués de leurs difficultés et de leurs stratégies pour l'exécution du Nouveau Programme pour les villes. D'autres séances, telles que celle dirigée par les commissions régionales, ont mis l'accent sur les actions novatrices en matière d'urbanisation durable et équitable et ont abouti à des propositions concrètes pour la mobilisation du système des Nations Unies, du secteur du transport, des associations professionnelles, des mouvements citoyens et des milieux d'affaires.

23. ONU-Habitat a coordonné et soutenu les efforts déployés par les pays pour appliquer le Nouveau Programme pour les villes. Plusieurs États Membres ont demandé à ONU-Habitat un soutien supplémentaire pour l'exécution de son mandat et se sont engagés à apporter leur soutien politique à ONU-Habitat et au Nouveau Programme en lançant le Groupe des amis d'ONU-Habitat, de l'urbanisation durable et du Nouveau Programme pour les villes. Dans son résumé de la réunion de haut niveau, le Président de l'Assemblée générale a mis en évidence les mesures évoquées par les États Membres pour faire progresser la réalisation du Nouveau Programme pour les villes dans les cinq domaines essentiels suivants : a) logement convenable et services de base ; b) action climatique en milieu urbain et protection environnementale ; c) déplacement vers les villes et crises ; d) prospérité des villes et finance durable ; e) multiplicité des niveaux de gouvernance et localisation.

Forum urbain mondial

24. Fondé par l'Assemblée générale dans ses résolutions 56/205 et 56/206 et organisé par ONU-Habitat tous les deux ans depuis 2002, le Forum urbain mondial est la première conférence mondiale sur les villes et l'urbanisation durable. Il s'agit d'une conférence participative et non législative des Nations Unies. Sa onzième

session, intitulée « Transforming our cities for a better urban future », a réuni plus de 17 000 personnes à Katowice, en Pologne, du 26 au 30 juin 2022. Elle a donné lieu à un remarquable débat sur la prévention de la crise urbaine et sur les réponses à y apporter, ainsi qu'à des séances spéciales sur la dimension sociale de la reconstruction et du relèvement des villes après les conflits. Elle a aussi accordé une large place au réseautage pour tous les acteurs impliqués dans le règlement de la crise urbaine et notamment de la crise ukrainienne. Plus de 1 000 propositions de manifestations ont été reçues de la part de partenaires soucieux de contribuer à la sensibilisation à l'urbanisation durable, à la production d'un savoir collectif, aux échanges sur les solutions innovantes et à l'approfondissement de la coopération entre les différents acteurs.

25. Le *World Cities Report 2022: Envisaging the Future of Cities* a été présenté à la onzième session du Forum. Ce rapport éclaire et aide à appréhender l'avenir des villes à partir des tendances actuelles, des difficultés et des perspectives, ainsi que des événements imprévus (il tire des leçons inestimables de la pandémie de COVID-19), et il propose des solutions pour que les villes soient mieux préparées à faire face aux crises les plus diverses et pour qu'elles réalisent leur transition vers un avenir urbain durable.

26. La onzième session du Forum a été l'occasion de promouvoir le résumé du Président et l'annexe des actions de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la mise en œuvre du Nouveau Programme des villes. Des ministres, des responsables locaux, des professionnels, des acteurs de terrain et d'autres personnes engagées ont profité de 8 assemblées constitutives et de 10 tables rondes pour dynamiser l'exécution du Programme.

27. La session a abouti aux actions déclarées de Katowice, un recueil d'engagements relatifs à la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, rédigé en concertation avec les parties prenantes et destiné à accélérer la réalisation des objectifs de développement durable. La douzième session du Forum se tiendra au Caire en 2024.

Forums urbains nationaux

28. Conformément aux paragraphes 41 et 92 du Nouveau Programme pour les villes, les forums urbains nationaux sont des lieux d'échanges multipartites organisés au niveau national pour débattre de la politique de développement urbain durable et promouvoir une large participation aux processus décisionnels. Ils veillent à la coordination des contributions nationales au Nouveau Programme pour les villes et à la mise en œuvre effective de celui-ci, afin que la réalisation du Programme 2030 accélère. Plus de 20 forums urbains nationaux se sont tenus, par exemple en Bolivie (État plurinational de), en Malaisie, au Népal et au Viet Nam, en plus du Forum urbain du Pacifique.

Plateforme du Programme pour les villes

29. En 2019, ONU-Habitat a mis au point la Plateforme du Programme pour les villes, qui permet aux États Membres et aux acteurs locaux et non étatiques de suivre et de documenter les progrès accomplis dans l'application du Nouveau Programme pour les villes. Cette Plateforme mondiale en ligne a été inaugurée lors de la Journée mondiale de l'habitat, le 1^{er} octobre 2020. Portail unique de réception et de diffusion de l'information, elle facilite le partage du savoir, favorise les interactions et soutient le renforcement des capacités, dans le but de constituer des communautés de pratique pour le développement urbain durable. Elle associe les données de la plateforme de mise en œuvre de Quito, conçue pour la Conférence des Nations Unies sur le logement

et le développement urbain durable (Habitat III), et la base de données des meilleures pratiques urbaines, qui compte plus de 5 000 pratiques primées.

30. La Plateforme propose aussi les rapports nationaux sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes. Elle suit les engagements pris au Forum urbain mondial et permet le partage des données, des supports de connaissance et des pratiques concernant les divers aspects de la question urbaine. Elle donne accès au New Urban Agenda Illustrated et à d'autres ressources informationnelles. Elle a facilité l'élaboration du rapport quadriennal du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, soumis en 2022. Elle a aussi contribué à l'exécution de la stratégie du système des Nations Unies relative au développement urbain durable et à la plateforme de connaissances en matière de développement durable. La Plateforme du Programme pour les villes sert à promouvoir les conclusions de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le Nouveau Programme pour les villes, à faire le lien avec la session biennale du Forum urbain mondial, à compiler les actions déclarées de Katowice et à faciliter la préparation de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat, prévue en 2023.

31. Le rapport quadriennal a été établi conformément au paragraphe 3 de la résolution [2017/24](#) du Conseil économique et social et à la résolution [71/235](#) de l'Assemblée générale, par laquelle l'Assemblée prie le Secrétaire général de faire rapport sur les progrès de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes tous les quatre ans. Préparé après consultation de plus de 40 partenaires, dont des organisations non gouvernementales, le rapport a servi de document d'avant-session pour la séance spéciale du Conseil économique et social du 21 avril 2022 et pour la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale du 28 avril 2022.

Célébrations de la Journée mondiale de l'habitat et de la Journée mondiale des villes

32. Le thème retenu pour la Journée mondiale de l'habitat en 2020, en ouverture d'Octobre urbain, était « Un logement pour tous : Pour un meilleur avenir urbain », et les célébrations mondiales avaient lieu à Surabaya, en Indonésie. Celui de 2021 était « Accélérer l'action urbaine pour un monde sans carbone », avec des célébrations mondiales à Yaoundé.

33. Le thème retenu pour la Journée mondiale des villes en 2020, en clôture d'Octobre urbain, était « Valoriser nos communautés et nos villes », et les célébrations mondiales avaient lieu à Nakuru, au Kenya. Celui de 2021 était « Adapter les villes à la résilience climatique », et les célébrations mondiales se tenaient à Luxor, en Égypte, en présence du Premier Ministre égyptien.

Campagne urbaine mondiale

34. La Campagne urbaine mondiale est devenue une plateforme mondiale qui réunit 210 partenaires d'ONU-Habitat et organise les Campus urbains. En 2020, plus de 6 500 personnes ont participé à 78 Campus urbains, dont 42 ont abouti à la formulation de recommandations relatives à la crise de la COVID-19. En 2021, l'action climatique était l'objet de 27 événements qui ont rassemblé 6 100 personnes.

C. Autres activités de partenariat

35. En 2021, la Directrice exécutive d'ONU-Habitat, Maimunah Mohd Sharif, a désigné les sept nouveaux membres de l'Initiative du Groupe consultatif des parties

prenantes, qui la conseille sur les moyens d'impliquer efficacement les partenaires dans la réalisation des volets urbains du programme de développement durable.

36. Les parties prenantes d'ONU-Habitat ont organisé des assemblées constitutives en amont de la onzième session du Forum urbain mondial et ont participé, durant la session, à des manifestations thématiques axées sur la promotion de la collaboration multipartite aux fins de la réalisation du Programme 2030.

37. ONU-Habitat a renforcé sa coopération avec les autorités locales en travaillant avec les Cités et Gouvernements Locaux Unis et les commissions régionales, ainsi que directement avec les villes, pour promouvoir les examens locaux volontaires. Le travail d'ONU-Habitat relatif aux examens locaux volontaires repose sur sa capacité à établir le lien entre, d'une part, les examens et dynamiques de niveau local et, d'autre part, la mobilisation mondiale et les processus intergouvernementaux tels que le Sommet sur les objectifs de développement durable et le Forum urbain mondial.

38. Fondée au Sommet mondial sur l'action humanitaire et présidée par ONU-Habitat, l'Alliance mondiale contre les crises en milieu urbain a élaboré une nouvelle stratégie pour 2021-2024, mené la réflexion sur la crise urbaine et organisé la onzième session du Forum urbain mondial. Elle a aussi repris le portail consacré aux interventions humanitaires en milieu urbain du Réseau d'apprentissage pour la responsabilisation et l'efficacité en matière d'assistance humanitaire et l'a intégré à son site Web (www.urbancrises.org).

39. La Directrice exécutive a créé le Conseil des initiatives urbaines en partenariat avec l'Institut de l'innovation et de l'utilité publique du Collège universitaire de Londres et le centre de recherche urbain de l'École d'économie et de science politique de Londres. Composé à sa création d'un groupe de 18 personnalités novatrices – maires, professionnels, créateurs, militants et universitaires –, le Conseil a pour missions de placer les questions urbaines au cœur des débats mondiaux, d'influencer l'agenda des plus hauts responsables des Nations Unies et de la communauté internationale, et de promouvoir les expérimentations afin de surmonter les obstacles à l'innovation et aux politiques progressistes au niveau des villes. Son travail s'organise autour de trois objectifs ambitieux et interconnectés : une ville juste, une ville saine et une ville verte.

V. Résultats aux niveaux régional, national et infranational à l'appui de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes

A. Coopération avec les commissions régionales et les mécanismes de collaboration régionale

40. Au cours de la période considérée, ONU-Habitat a renforcé sa coopération avec les cinq commissions régionales, en utilisant les mécanismes de collaboration de l'architecture régionale émergente de l'Organisation et la programmation conjointe soutenue par le Compte de l'ONU pour le développement, et en s'alignant sur les conférences ministérielles régionales sur le logement et le développement urbain. Les commissions, ainsi que les représentants régionaux des entités des Nations Unies, sont essentielles dans l'instauration d'un dialogue avec les États Membres et avec les autres acteurs urbains de chaque région, et elles contribuent ainsi à la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et à l'accélération de la réalisation des objectifs de développement durable.

41. ONU-Habitat, le Département des affaires économiques et sociales et les commissions régionales mènent des discussions sur le lien entre les examens volontaires locaux et nationaux afin de formuler des recommandations sur les moyens de renforcer la gouvernance à plusieurs niveaux relativement au suivi des objectifs de développement durable. Cela a abouti, en 2021, à la publication du volume 2 des Lignes directrices pour les examens locaux volontaires. Celles-ci ont été bouleversées par les débats qui ont réuni plus de 300 experts pendant deux jours lors d'un événement consacré à la nouvelle génération d'examens locaux volontaires, organisé par ONU-Habitat, Cités et Gouvernements Locaux Unis et le conseil municipal de Madrid.

42. Au niveau régional, ONU-Habitat a déployé la stratégie du système des Nations Unies pour le développement urbain durable en collaborant étroitement avec les commissions régionales, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Bureau de la coordination des activités de développement et d'autres entités des Nations Unies, dans le cadre des plateformes émergentes de collaboration régionale et des forums régionaux pour le développement durable. Grâce à cela, en Afrique, dans les États arabes, en Asie et en Amérique latine, l'urbanisation durable a fait son apparition au sein des coalitions thématiques, et le suivi des zones urbaines est maintenant ancré dans de nombreux pôles de connaissances régionaux. Par exemple, l'alignement sur les activités des réseaux régionaux et d'institutions publiques telles que les Ministres et Hautes Autorités pour le logement et le développement urbain d'Amérique latine et des Caraïbes s'est révélé une stratégie efficace pour l'accélération de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes. Par le biais de la phase II du programme de coopération pour le développement entre l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et l'Australie, ONU-Habitat a œuvré avec l'ASEAN pour accélérer l'exécution de la stratégie d'urbanisation durable en Asie. En partenariat, entre autres, avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, ONU-Habitat a lancé l'Académie des maires pour le développement urbain durable (2021-2022), qui réunit des maires récemment élus ou nommés de huit pays.

B. Activités normatives et opérationnelles aux niveaux régional, national et infranational

43. Par le biais du programme mondial pour l'espace public, ONU-Habitat a œuvré dans 90 villes et aidé plus de 2,32 millions de personnes à bénéficier d'un accès sûr à plus de 137 espaces publics modernisés. En 2021, ses interventions ont permis à 42 500 personnes d'accéder à des espaces publics sûrs et ouverts à tous, et 470 000 personnes ont bénéficié des initiatives de développement des capacités. Plus de 35 villes de 18 pays ont utilisé les outils d'évaluation de l'espace public urbain. Les partenaires européens du Réseau mondial pour des villes plus sûres ont mis au point un outil de référence pour l'auto-évaluation dans le cadre de leur plan d'action de partenariat urbain sur la sécurité des espaces publics. Cet outil, qui prend en compte quelque 200 indicateurs, a été mis à l'essai dans six villes européennes en 2021.

44. Une assistance technique sur les liens entre les zones urbaines et les zones rurales a été fournie à la Bolivie (État plurinational de), au Cameroun, à la Colombie, à la Guinée, au Mozambique, au Nigéria, à l'Ouganda, à la République démocratique du Congo, à la République-Unie de Tanzanie, à la Zambie et à l'État de Palestine. Le Programme mondial « Villes futures » a apporté son soutien en matière d'aménagement urbain à l'Afrique du Sud, au Brésil, à l'Indonésie, à la Malaisie, au Myanmar, au Nigéria, aux Philippines, à la Thaïlande, à la Türkiye et au Viet Nam. ONU-Habitat a fourni une assistance technique pour la gestion des grandes villes et des régions en Bolivie (État plurinational de), au Cameroun, en Colombie, à

El Salvador, en Espagne, au Mali et au Mexique. ONU-Habitat a dispensé ses conseils sur l'amélioration de la législation en Afghanistan, en République démocratique du Congo, en Guinée, en Arabie saoudite, en Somalie, en République arabe syrienne et au Tadjikistan. La boîte à outils sur le droit et les changements climatiques a servi en Colombie et en Inde.

45. Des interventions stratégiques et d'assainissement des quartiers insalubres ont été soutenues dans 190 villes de 40 pays d'Afrique subsaharienne, des Caraïbes et du Pacifique. Le programme participatif d'amélioration des taudis a bénéficié à 5 millions d'habitants de taudis, dont 800 000 ont vu la sécurité de leurs droits fonciers se renforcer (2008-2021), et 2,9 habitants de taudis et d'établissements informels ont obtenu un accès aux services de base dans 45 pays (2020-2021).

46. ONU-Habitat a soutenu les 658 opérateurs des services d'eau qui coopèrent mondialement sur les questions du partage de savoir en matière d'eau non génératrice de revenu, de la gestion des équipements, des interventions et des services de maintenance dans les zones défavorisées.

47. En collaboration avec des ministères et des agences, ONU-Habitat a amélioré la création de recettes fiscales au niveau local en aidant les gouvernements à établir 830 000 certificats d'occupation et 720 000 factures de services municipaux entre 2017 et 2020. Le Fonds d'investissement urbain a financé des projets liés aux objectifs de développement durable dans 55 villes grâce à un portail connecté qui permet de partager des informations avec les investisseurs mondiaux afin d'améliorer la préparation des instruments de placement.

48. Profitant du développement de la numérisation, ONU-Habitat poursuit sa promotion de la collecte et de l'utilisation avancée des données aux fins de l'urbanisation durable. L'accélérateur des technologies et de l'innovation pour les villes mis au point par l'ONU a permis d'appliquer l'analyse de données et l'intelligence artificielle à la gestion et à la résilience des établissements informels en Afrique du Sud, au Brésil et en Jordanie, et de créer un outil de transformation numérique pour les villes africaines.

49. Le portefeuille du Fonds pour l'adaptation géré par ONU-Habitat a atteint 88,5 millions de dollars en 2021 ; il couvre des actions d'appui à l'adaptation au climat et à la résilience de l'infrastructure dans le sud-est de l'Afrique, au Cambodge, aux Fidji, aux Îles Salomon, en Jordanie, au Liban, en Mongolie, en Malaisie, au Pakistan, en République arabe syrienne, en République démocratique populaire lao et au Viet Nam. Le soutien à l'adaptation aux changements climatiques basé sur les solutions naturelles a commencé à se déployer dans la région Asie-Pacifique, en particulier au Cambodge, aux Fidji, aux Îles Salomon, en Malaisie, en Mongolie, au Pakistan, aux Philippines et en République démocratique populaire lao.

50. En 2021, ONU-Habitat a soutenu le déploiement de politiques urbaines nationales dans 14 villes par le biais des formations, de l'appui technique, de la mobilisation et du dialogue avec les parties prenantes, de l'examen et de l'évaluation des politiques. ONU-Habitat et ICLEI – Les Gouvernements locaux pour le développement durable favorisent l'intensification de l'action climatique des villes en promouvant les stratégies de développement urbain à faibles émissions (Urban-LEDS II), qui leur permet de toucher plus de 60 villes à travers le monde.

51. ONU-Habitat a contribué aux interventions de relèvement urbain dans des États touchés par des conflits, tels que l'Iraq, le Liban, la Libye, la République arabe syrienne, le Soudan, le Yémen et l'État de Palestine, ainsi que dans la région du Sahel. Au Yémen, plus de 4 000 personnes ont bénéficié de logements, d'offres d'emploi et de formations professionnelles, tandis que 600 logements pour familles à faible revenu étaient remis en état. Aux Philippines, depuis le siège et la destruction du

centre de Marawi, environ 1 000 logements ont été construits ou sont actuellement en chantier. ONU-Habitat a aussi rédigé une publication intitulée « Guidance for responding to displacement in urban areas ».

C. Collaboration avec le système des Nations Unies pour le développement

52. Pendant la période considérée, ONU-Habitat a continué de coordonner l'exécution de la stratégie du système des Nations Unies relative au développement urbain durable aux niveaux mondial, régional et national ainsi que dans les activités de développement, le maintien de la paix et les opérations humanitaires.

53. En 2022, des questionnaires ont été composés à l'intention des entités des Nations Unies, afin que la communication des informations progresse au niveau systémique et à l'échelle mondiale, aux fins de l'établissement du deuxième rapport quadriennal sur les progrès réalisés dans l'application du Nouveau Programme pour les villes. Des contributions ont été reçues de la part de 19 entités et de plus de 30 bureaux de coordinateurs et coordinatrices résidents.

54. À la demande de la Commission de statistique, ONU-Habitat a mis au point un cadre mondial de suivi urbain destiné à harmoniser les indices et outils existants et à promouvoir un cadre universellement reconnu pour évaluer l'exécution du Nouveau Programme pour les villes et les progrès effectués dans la réalisation de l'objectif de développement durable n° 11 et des autres objectifs liés aux questions urbaines. Adopté par la Commission de statistique au début de 2022, ce cadre sert à la rédaction des examens locaux volontaires et à la compilation de données sur les villes pour les analyses communes de pays. Son élaboration a mis à contribution des partenaires issus du système des Nations Unies, des villes et des administrations locales, des Gouvernements nationaux, des représentants de la société civile et des instituts de recherche.

55. ONU-Habitat a renforcé et actualisé ses partenariats stratégiques avec diverses entités des Nations Unies afin de faciliter le déploiement de la stratégie systémique relative au développement urbain durable aux niveaux mondial, régional et national. De nouveaux accords ont été conclus avec le PNUD, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Fonds d'équipement des Nations Unies et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS).

56. En 2020 et 2021, dans le contexte de la pandémie de COVID-19, le Conseil des chefs de secrétariat, le Conseil de direction et le Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales se sont focalisés sur l'urbanisation durable et sur le Nouveau Programme pour les villes. Leurs décisions ont abouti à la rédaction de la note d'orientation du Secrétaire général sur la COVID-19 dans un monde urbain, qui a fourni le cadre du rapport d'ONU-Habitat *Villes et pandémies : vers un avenir plus juste, plus vert et plus sain*. Elles ont aussi entraîné la formation de l'Équipe spéciale sur l'avenir des villes, qui se compose de 22 entités des Nations Unies sous la présidence d'ONU-Habitat et qui accueille l'Équipe spéciale mondiale des autorités locales et régionales pour certaines sessions. L'Équipe spéciale a nourri la préparation du rapport du Secrétaire général, intitulé « Notre Programme commun », notamment en ce qui concerne la création d'un groupe consultatif pour les autorités locales et régionales ainsi que la définition de son mandat.

57. ONU-Habitat a renforcé sa présence dans les équipes du Groupe des Nations Unies pour le développement durable chargées du suivi des résultats stratégiques. Le Programme a contribué à définir les indicateurs utilisés pour rendre compte de la contribution systémique à la réalisation des objectifs de développement durable et a

fourni efforts et outils pour l'appui aux politiques intégrées, en insistant sur la nécessité de ne laisser personne de côté, sur les droits humains et sur la résilience.

58. ONU-Habitat a endossé un rôle moteur dans la coalition Local2030 pour la décennie d'action. Lancée par la Vice-Secrétaire générale en septembre 2021, cette initiative multipartite, conduite par l'ONU sur huit ans, accélérera la décennie d'action et le développement durable au niveau local. À sa première réunion, en février 2022, le comité directeur de la coalition a approuvé un programme de travail sur deux ans ancré au niveau national dans le réseau des coordonnateurs et coordonnatrices résidents. ONU-Habitat coprésidera la coalition pendant toute la durée du mandat et sera accompagnée du PNUD pour la première année. Avec la coalition, le Département des affaires économiques et sociales et les commissions régionales promouvront les examens locaux volontaire afin d'étendre la mobilisation et l'action et d'approfondir le suivi de la réalisation des objectifs de développement durable au niveau infranational. Par le biais du programme phare des Villes motrices pour les objectifs de développement durable, ONU-Habitat assurera un soutien technique pour les examens locaux volontaires, les évaluations en lien avec les objectifs et la recherche de financements axés sur ces derniers.

59. ONU-Habitat a étroitement collaboré avec le Bureau de la coordination des activités de développement afin de promouvoir l'urbanisation durable au niveau des pays, en participant à des webinaires organisés par des coordonnateurs et coordonnatrices résidents. Le Bureau de la coordination des activités de développement et ONU-Habitat ont profité de la onzième session du Forum urbain mondial pour accélérer la programmation urbaine conjointe de niveau national dans deux ou trois pays de chacune de ces régions : Afrique, Asie-Pacifique et Amérique latine et Caraïbes. Lors de cet événement, en juin 2022, 12 bureaux de coordonnateurs et coordonnatrices résidents et 9 entités des Nations Unies ont pu débattre de l'amélioration de l'aménagement urbain au regard des perspectives et des défis identifiés par les coordonnateurs et coordonnatrices.

60. En tant que membre du Comité permanent interorganisations, ONU-Habitat a soutenu les groupes de résultats sur la localisation et sur la collaboration entre les intervenants humanitaires et les acteurs du développement. ONU-Habitat a aussi facilité la consultation des administrations locales par le Groupe de haut niveau chargé de la question des déplacements internes, qui est une initiative du Secrétaire général, et a participé à l'élargissement du programme d'action du Secrétaire général en relation avec la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

Collaboration au niveau régional

61. Les représentants régionaux d'ONU-Habitat ont activement participé aux plateformes de collaboration régionale et aux forums régionaux sur le développement durable et ont apporté leur créativité aux réseaux de villes et forums ministériels régionaux sur le logement et le développement urbain. ONU-Habitat a contribué aux coalitions thématiques, aux groupes d'entraide et aux pôles de connaissance régionaux. Des contacts régionaux ont été désignés pour les petits États insulaires en développement, et une stratégie régionale d'amélioration des taudis a été déployée pour les Caraïbes, en collaboration avec le bureau multipays des Caraïbes.

62. Les représentants régionaux ont profité des forums régionaux sur le développement durable et de la coopération existante avec les commissions régionales pour aider les États Membres à préparer leur contribution à la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes (avril 2022).

Collaboration au niveau national

63. Dans toutes les régions, les États Membres et les coordonnateurs et coordonnatrices résidents ont augmenté leurs demandes d'assistance concernant les politiques nationales de la ville, l'économie urbaine, la terre, l'aménagement urbain, les services urbains de base, l'amélioration des établissements informels et les autres problèmes connexes, et ONU-Habitat a étendu son engagement auprès des équipes de pays.

64. ONU-Habitat est membre de 70 des 131 équipes de pays, que ce soit en tant qu'entité résidente ou non-résidente. À ce jour, le Programme est engagé dans la préparation des analyses communes de pays et des Plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable dans plus de 70 pays, et il est signataire de plus de 50 plans-cadres de coopération de nouvelle génération. Sa participation aux programmes de travail conjoints est extensive. Par exemple, dans l'État plurinational de Bolivie, le programme de travail conjoint est un élément du programme urbain, tandis qu'à Sao Tomé-et-Principe, ONU-Habitat travaille sur la cohésion sociale et sur les éléments de croissance inclusive.

65. Au niveau national, la collaboration avec chaque entité des Nations Unies est motivée par une convergence réelle et se traduit par des accords et des cadres mondiaux de coopération. Si l'accord avec les entités thématiques est extensif au niveau mondial, les possibilités d'un renforcement de l'engagement bilatéral du système au niveau national ont été identifiées en tant que constitutives des améliorations de la programmation nationale.

66. Dans le cadre des mesures de riposte et de relèvement face à la crise urbaine, la programmation conjointe implique le HCR ainsi que l'Organisation internationale pour les migrations et repose sur la création d'outils novateurs d'évaluation des villes, la promotion des réponses locales et l'engagement des autorités locales en tant qu'acteurs de première ligne au Burkina Faso, au Liban, en République arabe syrienne, au Yémen et en Amérique centrale.

67. La riposte des Nations Unies à la COVID-19 est peut-être la meilleure illustration de la coordination du système des Nations Unies en matière d'urbanisation. ONU-Habitat et l'OMS ont encouragé l'adoption de mesures sanitaires pour les établissements informels en recourant à des outils de planification dans le domaine de la santé publique. ONU-Habitat et le Comité permanent interorganisations ont élaboré des lignes directrices relatives aux mesures humanitaires appliquées à la pandémie de COVID-19 dans les zones urbaines informelles. ONU-Habitat a dirigé le volet consacré aux populations résilientes du cadre des Nations Unies pour la réponse socio-économique immédiate à la COVID-19. Le plan de riposte à la COVID-19 d'ONU-Habitat, mis en œuvre dans 13 pays, est fondé sur la coopération entre agences et comprend une note technique provisoire sur l'eau, l'assainissement et l'hygiène, élaborée conjointement avec l'UNICEF.

D. Questions transversales

68. Dans le plan stratégique adopté pour la période 2020-2023, ONU-Habitat consacre un sous-programme entier au changement climatique, regroupe les questions relatives au genre, à la jeunesse et aux droits humains, et prend en considération les personnes âgées et les personnes handicapées dans la section relative aux droits humains et à l'inclusion sociale.

Prise en considération des questions de genre et autonomisation des femmes

69. Depuis 2016, un marqueur pour l'égalité des genres est appliqué à tous les projets, comme demandé dans le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes, ce qui a conduit à des progrès dans l'autonomisation des femmes dans l'ensemble du portefeuille de projets. En outre, les divers domaines d'activité prennent en considération la différence existant entre les besoins des femmes et ceux des hommes. ONU-Habitat a publié *Her City: A Guide for Cities to Sustainable and Inclusive Urban Planning and Design Together with Girls* afin de veiller à ce que tous les acteurs mettent en œuvre des projets respectueux de l'égalité des genres.

70. L'égalité des genres était à nouveau respectée à la onzième session du Forum urbain mondial.

Droits humains

71. Pendant la période considérée, le Comité d'examen des programmes a continué de contrôler les projets d'ONU-Habitat au regard des normes des droits humains. Face à la COVID-19, ONU-Habitat a préconisé la protection des populations urbaines vulnérables, y compris des personnes exposées à un risque d'expulsion forcée et violente, et l'exercice effectif du droit à un logement adéquat, conformément au droit à un niveau de vie suffisant.

Changements climatiques

72. ONU-Habitat, la Convention mondiale des maires et le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat ont organisé la conférence Innovate4Cities sur les villes et les sciences du climat, qui a rassemblé près de 7 000 participants originaires de 159 pays lors de quelque 200 sessions consacrées au savoir et à l'innovation au service de l'action climatique urbaine.

73. À la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui s'est tenue à Glasgow en novembre 2021, ONU-Habitat a présenté les résultats d'une étude originale qui montre que, après mise à jour, 84 % des contributions déterminées au niveau national présentent des positions fortes ou modérées sur les questions urbaines, ce qui constitue une hausse par rapport aux 69 % de 2016. Les positions fortes sont passées de 16 % en 2016 à 45 % en 2021, et cet intérêt croissant pour l'adaptation aux changements climatiques et pour l'atténuation de leurs effets traduit l'importance accordée par les Gouvernements nationaux à l'action climatique locale.

Questions relatives aux enfants et aux jeunes

74. ONU-Habitat implique pleinement les enfants et les jeunes dans l'urbanisation durable par le biais de programmes tels que celui des centres polyvalents pour la jeunesse. Actuellement, des centres ouverts au Kenya, en Ouganda, en Somalie, au Soudan du Sud et en Türkiye offrent des espaces sécurisés qui, depuis 2012, ont permis à plus de 500 000 jeunes d'accéder à des services en matière de santé, de divertissement, de développement professionnel et de formation aux responsabilités. Le programme mondial d'ONU-Habitat pour l'espace public a été spécialement conçu pour promouvoir la communication entre les âges. Il utilise Minecraft, l'aménagement du territoire urbain et d'autres stratégies pour créer des espaces et des lieux qui favorisent le dialogue et les échanges intergénérationnels. Le portefeuille des opérations d'ONU-Habitat liées au droit au logement prête une attention particulière aux enfants avant, pendant et après les procédures d'expulsion et de réinstallation. Une réunion du groupe d'experts du vieillissement et de l'inclusion,

organisée avec le soutien des autorités du Pays basque (Espagne), a été consacrée à l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées en milieu urbain.

Personnes âgées et personnes handicapées

75. ONU-Habitat promeut la sécurité et le partage de l'accès aux services de base, aux transports publics, à l'espace public, au logement et à la terre, pour toutes les personnes, indépendamment de leur statut à l'égard du handicap. L'accessibilité universelle est un des principes qui guident les travaux d'ONU-Habitat. Les partenaires du Programme, les organisations de défense et les individus détenteurs de droits, les administrations nationales et locales, les entités concernées des Nations Unies et la société civile doivent maximiser leur efficacité et veiller à ce que le droit des personnes handicapées à un logement convenable et leur accès à la propriété foncière soient soutenus, respectés et protégés. Le onzième Forum urbain mondial a établi une nouvelle norme d'accessibilité et rappelé que l'accessibilité et la conception universelle faisaient partie de la solution à apporter aux défis de l'urbanisation, y compris dans le contexte de la crise urbaine, et qu'elles étaient les moteurs de l'action transformatrice en vue d'un avenir urbain plus équitable.

VI. Observations et recommandations

76. Le Nouveau Programme pour les villes est un accélérateur essentiel de la décennie d'action et de réalisations en faveur des objectifs de développement durable. Cinq domaines principaux d'accélération de l'urbanisation durable se dégagent du rapport quadriennal du Secrétaire général sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Nouveau programme pour les villes. Érigés en priorités par les États Membres, en avril 2022, au cours des délibérations de la réunion de haut niveau sur l'exécution du Nouveau Programme pour les villes, ils devraient orienter les travaux d'ONU-Habitat au-delà de la période actuelle du plan stratégique.

77. L'accès à un logement convenable et aux services de base n'est toujours pas universellement garanti. En matière de construction de logements, de finance et de gouvernance, les stratégies axées sur l'être humain et adaptées aux situations locales sont essentielles au développement urbain durable. Par exemple, les politiques urbaines nationales peuvent lier la construction de logements convenables aux plans globaux d'urbanisation et couvrir les villes secondaires et intermédiaires, les services sociaux de base, l'espace public et la mobilité.

78. L'action climatique et la protection de l'environnement doivent accélérer en milieu urbain pour que l'on atteigne l'objectif mondial de neutralité carbone d'ici au milieu du siècle et que l'on réalise une percée décisive dans l'adaptation au climat. Conscientes que les changements climatiques peuvent intensifier les déplacements et qu'ils contribueront à l'augmentation de la migration vers les zones urbaines, de nombreuses villes ont déjà pris des mesures afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre, de renforcer leur résilience et de soutenir les populations les plus vulnérables. Les systèmes de gouvernance à plusieurs niveaux doivent se renforcer pour améliorer la mise en œuvre des politiques climatiques urbaines, appliquer les innovations aux villes petites et intermédiaires, assurer l'accès à la finance durable et associer dans une même action adaptation, améliorations des zones de peuplement, résilience et fourniture des services de base.

79. Les crises et les déplacements vers les villes sont devenus des éléments permanents de notre monde urbain. La plupart des réfugiés, des migrants et des personnes déplacées ne sont plus accueillis dans des camps créés à cet effet mais

partent dans les villes en quête d'un toit et de perspectives économiques et sociales. Il est nécessaire et urgent d'amplifier l'application du Nouveau Programme pour les villes en tant que réponse à la crise et voie de relèvement, et la communauté internationale du développement doit élaborer des directives sur le relèvement et la reconstruction des villes qui recourront notamment au profilage urbain et aux cadres de relèvement.

Prosperité des villes et financement de l'infrastructure durable

80. Au cours des dernières décennies, la décentralisation de la fiscalité a augmenté le rôle des administrations locales en matière de fourniture de services publics et de création de recettes fiscales. Toutefois, dans leur volonté de développer leurs revenus au niveau local ou d'attirer des financements externes aux fins de la transformation urbaine durable, les autorités infranationales se heurtent souvent aux cadres législatifs nationaux et au manque de moyens. L'absence d'un système financier s'appliquant à tous les résidents des villes ralentit la mise en œuvre du Nouveau Programme. Le recours à des techniques axées sur l'être humain peut améliorer la transparence, la fourniture des services de base, la participation citoyenne aux processus décisionnels et le développement de l'économie locale.

Gouvernance et localisation à plusieurs niveaux

81. Le Nouveau Programme pour les villes joue un rôle crucial dans l'accélération de la réalisation des objectifs de développement durable en ce qu'il fournit la feuille de route pour leur localisation. Une gouvernance à plusieurs niveaux efficace, une stratégie impliquant l'ensemble de l'administration et un engagement de toute la société peuvent faire progresser le développement urbain durable. Au niveau mondial, ONU-Habitat coordonne les mécanismes de localisation des objectifs, tels que la coalition Local2030. Le Programme appuie aussi l'équipe spéciale de l'ONU sur l'avenir des villes en veillant à ce que le système des Nations Unies s'ouvre à un multilatéralisme fonctionnant en réseaux.

82. Au sein du système des Nations Unies, l'intensification de la collaboration relative à l'application par les États Membres du Nouveau Programme pour les villes est encourageante, particulièrement en ce qui concerne les progrès réalisés par la stratégie systémique pour le développement urbain durable. La reconnaissance du rôle essentiel joué par les autorités locales dans le développement durable est également importante, comme l'a montré la réponse remarquable des villes à l'épidémie de COVID-19, qui a eu des effets majeurs sur les zones urbaines. Les États sont invités à accélérer la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et à appuyer la collecte et l'analyse des données, la politique intégrée, le renforcement des capacités et les partenariats inclusifs avec les gouvernements nationaux et les collectivités locales. L'action conjointe de tous les niveaux de gouvernement étant essentielle à la réalisation d'une urbanisation durable, il faut saluer la participation accrue des collectivités locales et régionales à la mise en œuvre du Programme. ONU-Habitat s'est engagé à appuyer les efforts déployés par les pays pour l'exécution du Programme et accorde une attention particulière aux politiques urbaines nationales, au dialogue entre les gouvernements nationaux et les collectivités locales, au renforcement des capacités en matière d'aménagement urbain, à l'économie et aux finances des villes.

83. Les initiatives des États Membres en faveur du renforcement d'ONU-Habitat sont appréciées, notamment celles qui s'inscrivent dans le cadre de la

résolution de l'Assemblée générale [73/239](#) portant création de l'Assemblée et du Conseil exécutif d'ONU-Habitat. La participation de 124 États à la première session de l'Assemblée a démontré la capacité de cet organe intergouvernemental à déterminer une orientation stratégique et à faire avancer la politique urbaine mondiale. Les trois premières sessions du Conseil ont montré que les États Membres exerçaient un contrôle efficace sur ONU-Habitat, notamment en ce qui concerne les programmes de travail et les budgets. Outre les réformes institutionnelles approuvées par la Directrice exécutive, la structure de gouvernance renforcée a permis à ONU-Habitat de gagner en confiance, en transparence, en responsabilité, en efficacité et en efficience. En adoptant le plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2020-2023, l'Assemblée a orienté les travaux d'ONU-Habitat vers l'éradication de la pauvreté, la transformation économique, l'action climatique et la paix et la sécurité, qui sont des objectifs communs du Programme 2030. Avec le dernier plan stratégique, les activités d'ONU-Habitat deviennent plus profitables et plus accessibles aux autres entités du système des Nations Unies, aux États Membres et aux acteurs locaux et non étatiques.

84. L'engagement actif des commissions régionales et d'autres entités des Nations Unies sur les questions d'urbanisation durable au sein de la nouvelle architecture régionale du système des Nations Unies est encourageant. Les plans d'action régionaux visant à mettre en œuvre le Nouveau Programme pour les villes, les coalitions thématiques sur le développement urbain durable et les pôles de connaissances qui comprennent outils de diagnostic urbain et forums ministériels régionaux sur le logement et le développement urbain sont des mécanismes efficaces grâce auxquels ONU-Habitat peut adapter ses directives aux régions concernées et faire progresser le développement urbain durable. Le système des Nations Unies, les entités régionales et les États Membres devraient continuer à soutenir ces mécanismes afin d'obtenir des résultats à grande échelle.

85. La Directrice exécutive s'est attaquée au sous-financement des budgets en ce qui concerne les contributions non affectées à la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains, mais la situation financière demeure préoccupante. Si l'ensemble du portefeuille de projets de coopération technique d'ONU-Habitat financés par des contributions préaffectées bénéficie d'allocations stables (environ 200 millions de dollars), le total des sommes allouées à la mise au point d'outils, aux services consultatifs, à la communication, à la sensibilisation et à l'aide à l'élaboration de programmes financés par des fonds d'affectation générale est descendu sous les 3 millions de dollars en 2021. Le déséquilibre entre fonds préaffectés et ressources de base constitue un obstacle aux efforts déployés par ONU-Habitat pour continuer de renforcer sa structure organisationnelle, assurer l'équilibre entre activités opérationnelles et normatives et promouvoir le développement urbain durable au niveau des pays grâce aux réformes des Nations Unies. L'insuffisance des ressources allouées aux activités normatives essentielles menace la capacité du Programme à exécuter son plan stratégique. Par conséquent, les États Membres sont invités à contribuer financièrement, notamment par l'octroi de fonds non affectés, aux efforts déployés par ONU-Habitat pour encourager la collaboration sur les questions urbaines dans l'ensemble du système des Nations Unies.